

Alfred NHEMA et Paul TIYAMBE ZELEZA (dir.), 2008, *The Resolution of African Conflicts. The Management of Conflict Resolution and Post-Conflict Reconstruction (South Africa, Namibia, Mozambique, Somalia, Sudan, Kenya, Uganda, Mauritius)*, Athens, Ohio, University Press, 207 p.

Emmanuel Klimis

Volume 41, Number 2, 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/044636ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/044636ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Klimis, E. (2010). Review of [Alfred NHEMA et Paul TIYAMBE ZELEZA (dir.), 2008, *The Resolution of African Conflicts. The Management of Conflict Resolution and Post-Conflict Reconstruction (South Africa, Namibia, Mozambique, Somalia, Sudan, Kenya, Uganda, Mauritius)*, Athens, Ohio, University Press, 207 p.] *Études internationales*, 41(2), 301–303. <https://doi.org/10.7202/044636ar>

concernées et du bilan des interventions d'acteurs externes dans le passé.

C'est en s'appuyant sur cette étude détaillée que Marchak propose, dans la troisième partie de son ouvrage, des réponses aux questions posées dans les chapitres introductifs : il n'existe actuellement pas de cadre institutionnel approprié pour des interventions désintéressées d'États tiers destinées à protéger des populations en danger dans des conflits internes. Dans certains cas, les interventions externes passées sont l'une des causes d'un conflit interne, et elles peuvent également conduire à entretenir un conflit. Considérant les difficultés de toute intervention et le fait qu'il n'y a pas de solution unique applicable à toutes les situations, l'une des propositions de Patricia Marchak est la création d'un « Global Intervention Institute », qui serait créé d'une manière similaire à la Cour pénale internationale et qui ignorerait le principe de souveraineté étatique de la même manière que la CPI. Cet institut prendrait ses décisions en tenant compte des études scientifiques de chercheurs et d'universitaires spécialistes des pays en crise concernés et serait de ce fait capable de proposer les solutions les plus adaptées à des situations particulières.

Bien sûr, repensant entre autres à ces « experts » peuplant tant de *think tanks* qui ont milité ardemment en faveur de l'invasion de l'Irak en son temps, on peut se demander si le recours à des chercheurs ou à des universitaires est nécessairement une garantie contre la politisation d'interventions dans des conflits internes. L'interprétation de certains des conflits par Marchak pourrait certainement faire l'objet de critiques. Cependant, le mérite majeur de son ouvrage est justement d'oser aborder

un sujet aussi complexe, avec finesse, et d'amener le lecteur à réfléchir tout à la fois à ce qui pousse parfois des individus « normaux » à commettre les pires crimes, au vieux dilemme de savoir s'il faut privilégier justice ou paix et, bien sûr, à la question ardue de la capacité d'acteurs externes à intervenir pour empêcher des massacres ou aider des sociétés meurtries à se reconstruire.

Coralie HINDAWI

*Department of Political Studies
and Public Administration
American University of Beirut, Liban*

**The Resolution of African Conflicts.
The Management of Conflict
Resolution and Post-Conflict
Reconstruction (South Africa,
Namibia, Mozambique, Somalia,
Sudan, Kenya, Uganda, Mauritius)**

*Alfred NHEMA et Paul Tiyambe ZELEZA
(dir.), 2008, Athens, OH, Ohio
University Press, 207 p.*

Publication finale d'un programme de recherche de l'Organization for Social Science Research in Eastern and Southern Africa (OSSREA) sur les conflits africains, l'ouvrage *The Resolution of African Conflicts* est tiré des contributions présentées lors d'une conférence internationale organisée en Éthiopie à la fin de 2004. Il s'accompagne d'un volume jumeau, *The Roots of African Conflicts. The Causes & Costs*, non recensé dans cette note.

Son originalité réside avant tout dans le fait qu'à une seule exception près chacune des onze interventions qui composent l'ouvrage a été rédigée, totalement ou majoritairement, par des auteurs africains, ce qui apporte une perspective intéressante car inhabituelle dans le domaine des études de conflit.

Ce livre s'inscrit en outre dans la foulée d'une série d'autres publications sur les mêmes thématiques, confirmant l'intérêt actuel qu'elles rencontrent.

Le panorama brossé est assez large, les réflexions de portée très générale (Manga Fombad) côtoyant les considérations plus techniques (Cilliers), mais sans regroupement particulier en parties ou chapitres. L'approche choisie est majoritairement celle de l'étude comparée de cas nationaux, ce qui peut expliquer le choix des éditeurs de négliger l'ordonnancement thématique des différentes contributions. Ce sont cependant les leçons tirées de chaque étude de cas qui donnent leur pertinence à l'ouvrage, à l'intérieur duquel on peut distinguer *grosso modo* trois parties distinctes.

Tout d'abord, les quatre premières contributions abordent le rôle que peuvent jouer les organisations régionales, continentales (l'Union africaine) et internationales (la CPI) dans la résolution des conflits africains. Si la dimension descriptive est riche, et que l'analyse des enjeux s'avère fouillée, elle reste cependant globalement teintée d'un biais d'ordre prescriptif, qui soumet sa pertinence à une hypothèse pourtant peu évidente à vérifier, formulée comme suit par un des auteurs : « *if all goes according to plan* ». En d'autres termes, faute d'expérience préalable de résolution aboutie des conflits africains à l'échelle régionale, ce premier groupe de contributions décrit finalement des mécanismes encore nouveaux au moment de leur rédaction, mais en soumettant leur succès potentiel à une série de conditions qui ne sont toutefois pas nécessairement en mesure de se voir réunies, et il formule des recommandations dont rien n'annonce qu'elles seront aisées à voir suivies d'effet.

Les deux contributions suivantes mettent la focale sur une échelle plus grande, en interrogeant le rôle des gouvernements locaux dans la réconciliation et la construction d'une paix durable. Elles concluent essentiellement en établissant l'originalité du cas sud-africain – et, dès lors, la difficulté d'en reproduire les résultats.

Enfin, les cinq dernières contributions s'intéressent davantage à des mécanismes plus institutionnels comme les accords de paix, les élections ou les réformes constitutionnelles, en en dégageant des variables à prendre en considération dans tout processus de résolution des conflits.

Malgré l'intérêt offert par les différentes études de cas, le caractère mosaïque des contributions, que l'introduction générale ne présente que de manière séquentielle, génère une impression de manque de cohérence. De même, l'absence de conclusion à l'ouvrage accentue l'idée qu'il s'agit plus d'un florilège de textes traitant globalement des conflits en Afrique et de leur résolution que d'un projet éditorial clair visant un propos défini. Dès lors, au terme de la lecture, l'impression demeure celle d'une succession d'aperçus, certes riches et variés, sur la problématique traitée, mais les conclusions de chaque contribution demeurent trop spécifiques et fragmentées, et souvent trop hypothétiques, pour s'avérer directement pertinentes dans une perspective plus large.

L'ouvrage laisse par ailleurs un goût d'anachronisme, dans la mesure où le délai de publication, quatre années après la tenue de la conférence internationale qui en a lancé l'idée, n'a manifestement pas été sollicité pour permettre la mise à jour des contributions. Celles-ci

peuvent quelquefois ne pas en souffrir, lorsqu'elles ont une portée générale, ou lorsqu'elles décrivent des mécanismes qui doivent encore faire leurs preuves sur le long terme, mais elles génèrent parfois un curieux sentiment de décalage lorsque les études de cas qu'elles décrivent omettent certaines références cruciales. C'est ainsi que le Soudan est présenté comme un exemple remarquable de fin de conflit négociée et de jalons semés pour une paix durable (Salim El Hassan), que l'apologie de la démocratie et des droits de l'homme comme motif légitime d'intervention dans les affaires intérieures des États est mentionnée sans renvoi aucun à la notion de responsabilité de protéger (Adetula) ou que le rôle prometteur de la Cour pénale internationale en Ouganda n'est nuancé par aucune référence aux difficultés qu'a connues cette institution dans les dernières années (Apuuli).

Finalement, l'ouvrage adopte un ton à la fois prescriptif et prospectif, un travers difficile à éluder dans un domaine dont les échecs préalables constituent

inévitavelmente le fonds commun désenchanté. Loin de constituer un manuel de résolution des conflits africains, comme son titre aurait pourtant pu le laisser évoquer, l'ouvrage de Nhema et Tiyambe Zeleza est une illustration, résolument africaine, des questions brûlantes que constituent d'une part le rôle de l'État, à re-former plutôt qu'à réformer, et, d'autre part, celui de la prévention des conflits en opposition à leur résolution, la clef de voûte de ce double montage prenant la forme d'une réflexion sur la souveraineté nationale des États africains. C'est en ce sens, et nonobstant l'anachronisme de certaines de ses contributions, qu'il constitue un outil pertinent pour l'étude des conflits en Afrique. Il souffre toutefois inévitablement de la comparaison avec d'autres ouvrages plus actuels, dont la sortie, si elle n'est pas toujours plus récente en termes de publication, est néanmoins ultérieure à l'organisation de la conférence de 2004.

Emmanuel KLIMIS

*Centre de recherche en science politique
(CReSPo)*

Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles